

Royan, le 15 novembre 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

MADAME KARINE LEMOINE
Présidente
de Association « Blue Jazz »

17 rue Jean Moulin
17200 ROYAN

Objet : Convention de mise à disposition de salles
du Conservatoire de Musique Besançon Gachet
au profit de l'Association « BLUE JAZZ », pour l'année 2021-2022

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la mise à disposition désignée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention correspondante.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P. J. : 1

*Exp. au RAR 2C 162 189 6256 8
le 17.11.2021*

En provenance de :

~~17 rue de la République
17200 ROYAN~~

SGR2 V25 MSR 2A 18-180103 09-20



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4256 8**



Renvoyer à FRAB

| | |
|---|--|
| Présenté / Avisé le : 18/11/19 | |
| Distribué le : 18/11/19 | |
| Je soussigné(e) déclare être | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire | Signature (précisez : destinataire/mandataire) |
| <input type="checkbox"/> Le mandataire | |
| <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire | Signature facteur * |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Ville de Royan
 Hôtel de Ville
 80 avenue de Pentecôte
 17205 ROYAN Cedex

SJ
(Δ 21.50h)



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment. La Poste agrément n° CR03

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 21.504

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE BESANÇON GACHET DE ROYAN
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « BLUE JAZZ »**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association « BLUE JAZZ », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 2003, sous le numéro 0172005289, représentée par Madame Karine LEMOINE, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

- Vu la demande présentée par Madame Karine LEMOINE, Présidente de *l'Association*,
- Vu l'accord de *la Ville*,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de *l'Association*, 3 salles du Conservatoire de Musique Besançon Gachet et hors vacances scolaires (cf. Annexe n°1) :

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite. L'utilisation des ces salles se fera selon le planning suivant et hors vacances scolaires (cf. Annexe n°1) :

- Salle Toru TAKEMITSUles **lundis** de **14 heures à 17 heures**
- Auditorium Claude SAMUELles **lundis** de **20 heures à 22 heures 30**
- Salle John Cageles **mardis** de **14 heures à 17 heures**

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2021-2022.

ARTICLE 4

L'Association devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à *la Ville* au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

Les salles mises à disposition sont en bon état d'entretien. *L'Association* s'engage à jouir de celles-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien de propreté.

ARTICLE 6

Les clés des locaux seront remises à Madame Karine LEMOINE. Celle-ci devra les restituer à la fin de ses cours.

Fait à ROYAN, le 15 NOV. 2021
En trois exemplaires originaux

Pour *l'Association*,
La Présidente,

Pour la Ville de ROYAN,
Le Maire,



Patrick WARENGO

Karine LEMOINE

[Handwritten signature of Karine Lemoine]

ANNEXE N°1

ASSOCIATION

BLUE JAZZ

Siret :
522 019 538 00019

APE :
9001Z

Licence de spectacle :
N° L-R-20-005440

Karine LEMOINE
17, Rue Jean Moulin
17200 Royan
FRANCE

Tél. 05 46 90 72 34
Port. 06 20 95 73 15
blue.jazz.asso@gmail.com

Mairie de Royan

Patrick MARENGO

en sa qualité de Maire de Royan

80 avenue de Pontailac
17201 Royan CEDEX

Royan le 01 octobre 2021

Objet : *convention avec la Ville de Royan
occupation des locaux du Conservatoire de Musique
année scolaire : 2021 - 2022*

Bonjour,

Comme l'année dernière, et cela depuis 2008, l'association Blue Jazz poursuit son activité d'ateliers de jazz et initiation d'improvisation jazz.

Après concertation avec Monsieur Le Calvé, l'association Blue Jazz compte occuper des locaux au Conservatoire de Musique de Royan selon le planning suivant:

| SALLE | JOUR | HORAIRES |
|----------------|--------|---------------|
| Toru Takemitsu | lundis | 14h00 - 17h00 |
| JohnCage | mardis | 14h00 - 17h00 |
| Claude Samuel | lundis | 20h00 - 22h30 |

Cordialement et musicalement,

Karine LEMOINE
Présidente

